



Taux d'usure atteint, pret immobilier

Par **populle**, le **25/01/2017** à **08:07**

bonjour, je ne savais pas trop quelle rubrique mettre pour ma question :
mon notaire n'a pas pu debloquer le premier appel de fond, (achat terrain construction) car la banque l'a informé que le taux d'usure a été atteint.
Elle m'a dit que surment le pret va etre ré édité avec un meilleurs taux plus bas
Ma conseillère bancaire ne me répond pas (souvent absente)
Donc je cherche des réponses , comment cela se passe lorsque le taux d'usure a été atteint ?? le pret va etre ré édité et il faudra attendre de nouveau les 11 jours pour renvoyer l'offre de pret finale ???
s'il vous plait ?

Par **Visiteur**, le **25/01/2017** à **17:33**

Bonsoir, nll y a quelque chose d'incompréhensible..nll n'est pas possible pour un prêt immobilier d'être au taux d'usure !
Quel était le taux de votre offre de prêt ?